

Délibération 11/2022

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/03/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 09/03/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/03/2022 et convoquée par lettre du 23/02/2022.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,
Vu la délibération 3/2022 du 13 janvier 2022,

Vu le dépôt de liste de candidats pour la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public local en date du 23/02/2022 ;

Le **22 MARS 2022**

Bureau du courrier

OBJET : Constitution de la commission de délégation de service public local.

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte étant rapporteur

Le Comité syndical,

- Prends acte de la constitution, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), d'une liste de candidats pour la commission de délégation de service public local sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Président de cette commission.
- Prends acte du dépôt de cette liste au siège du Syndicat Mixte en date du 23/02/2022 à 17 h 00, conformément aux modalités définies dans la délibération 3/2022 du 13 janvier 2022.
- Constate le vote à bulletin secret sur scrutin de liste, et après avoir procédé au dépouillement des bulletins, que la liste proposée a obtenu 3 voix sur 3 suffrages exprimés.

- Élit, en conséquence et comme suit, la commission de délégation de service public local :

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques MONLOUBOU	Christelle MICHEL DELEAGE
Michel SAUVADE	Pierre BOULDOIRE
Sébastien DAVID	Aurélie MAILLOLS

A Mende, le **10 MARS 2022**
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **22 MARS 2022**

Bureau du courrier

